

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 février 2021

NEIGE ET VERGLAS EN ÎLE-DE-FRANCE

Appel à la vigilance sur les routes demain

Un épisode de neige est annoncé sur l'Île-de-France dans la soirée et la nuit d'aujourd'hui à demain. La neige tiendra au sol et pourra rendre les conditions de circulation très difficiles demain mercredi 10 février. Il est demandé aux Franciliens de renoncer au maximum à leurs déplacements par la route demain et de faire preuve de la plus grande prudence.

► Situation météorologique

Météo France prévoit le passage sur l'Île-de-France d'une perturbation neigeuse, aujourd'hui mardi 9 février 2021 à compter de 20h, et jusqu'à demain en milieu de matinée. Les cumuls neigeux pourront atteindre 2 à 7 cm, et jusqu'à 10 cm localement sur le sud de la région. Les températures très basses attendues dans les prochains jours permettront à la neige de tenir au sol.

► Mesures

Didier LALLEMENT, préfet de Police, préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris, a décidé d'activer le niveau 2 du Plan neige et verglas en Île-de-France, permettant une forte mobilisation de ses services et un traitement préventif des chaussées effectué par les équipes de la Direction des routes d'Île-de-France.

Pour limiter les conséquences de l'épisode neigeux sur la circulation routière, le préfet de Police a décidé des mesures suivantes :

- **Pour l'ensemble des véhicules**, à partir de 21h00 ce jour :
 - **Interdiction de circuler sur la totalité de la RN 118.**
- **Pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes de transport de marchandises et de transport de matières dangereuses (TMD)**, à partir de 20h00 ce jour :
 - **Interdiction de circuler sur l'ensemble du réseau structurant d'Île-de-France** (carte ci-dessous).
 - Mise en œuvre du « grand contournement » : les véhicules concernés seront interceptés par les forces de l'ordre et incités à contourner l'Île-de-France ou orientés vers des zones de stockage temporaires.
 - Interdiction d'effectuer une manœuvre de dépassement sur l'ensemble du réseau structurant d'Île-de-France.

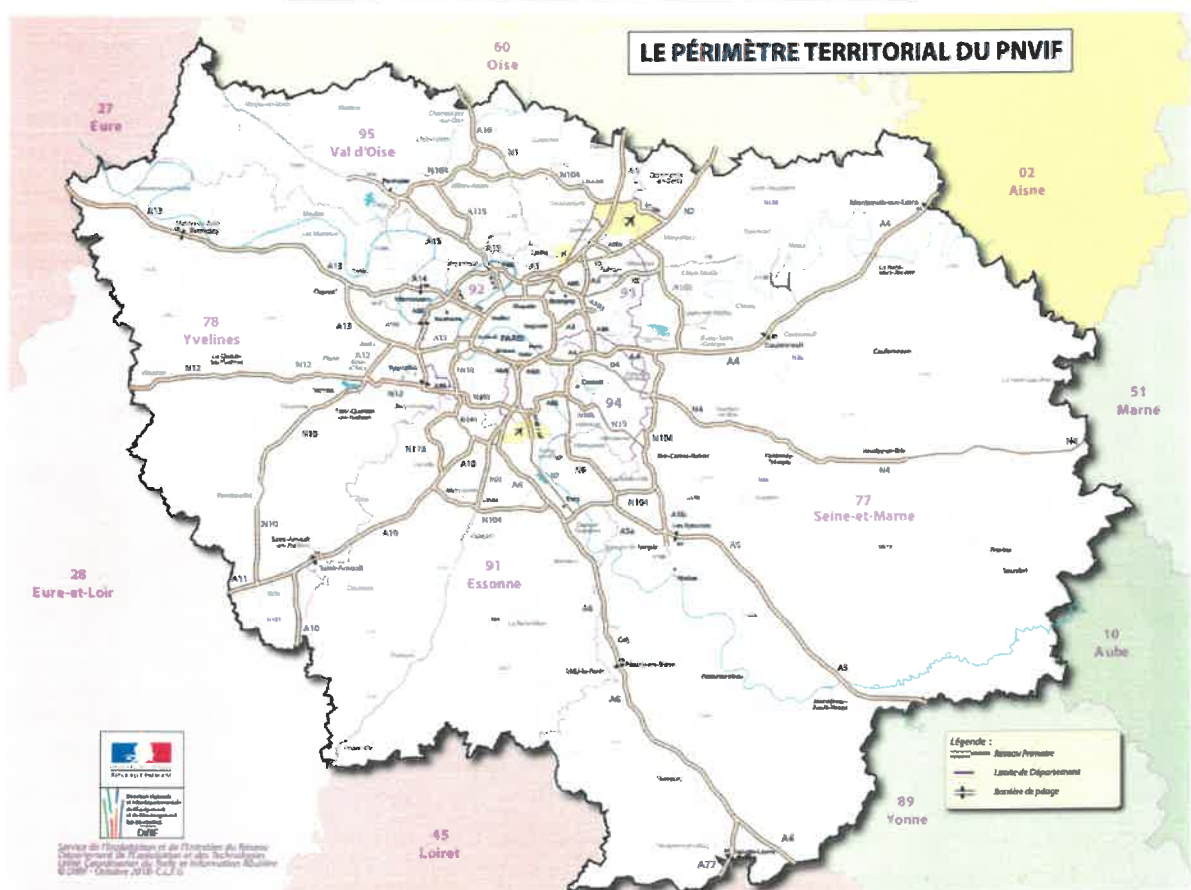
- **Pour les véhicules destinés au transport de personnes** (ainsi que les véhicules de plus de 7,5 tonnes de transport de marchandises et de TMD faisant l'objet d'une dérogation), à partir de 20h00 ce jour :
 - Limitation de la vitesse à 80 km/h sur les axes structurants d'Île-de-France.

► **Recommandations**

Le préfet de Police rappelle la mesure de couvre-feu en vigueur et l'interdiction de déplacements entre 18h00 et 06h00, sauf dérogation.

Le préfet de Police demande aux Franciliens de s'abstenir de prendre la route demain matin, mercredi 10 février 2021. Les conditions de circulation pourront être particulièrement dégradées. Par conséquent, les automobilistes devant impérativement se déplacer doivent faire preuve de la plus grande prudence et **se tenir informés de toute évolution de la situation.**

Carte du réseau routier structurant d'Île-de-France



Contact presse
Préfecture de Police

Mail : ppcom@interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris